LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLE



Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe !!!



Le cambrioleur choisit des cibles faciles et va au plus simple. Il se renseigne sur vos habitudes. Il recherche les failles de votre protection et en profite.

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage :



En cas d'intrusion, le temps de présence moyen d'un cambrioleur est inférieur à 3 minutes, et de nombreux cambriolages s'opèrent en journée. Les cambrioleurs n'hésitent pas à effectuer des repérages, guets, des surveillances,...

Se préserver, c'est :

- Utiliser efficacement vos équipements de protection (verrouillez vos portes et fermez vos fenêtres, même pour une absence de courte durée)
- Ne jamais laisser vos clés sous le paillasson, dans la boite aux lettres, dans un pot de fleurs,...
- Placer en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voiture
- Ne laisser aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres
- Ne pas conserver chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez "introuvables"
- En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité (levée régulière ou suivi du courrier, ouverture des volets, éclairages dissuasifs aléatoires, transfert téléphonique)
- Penser à prévenir vos voisins de votre absence et, idéalement, confiez leur un jeu de clés
- Répertorier vos objets de valeur et notez les numéros de série (Hifi, électronique, électroménager, outils, téléphones,...). Faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédit,... Prenez des photos au besoin.
- Ne pas laisser sur votre répondeur téléphonique, un message indiquant vos dates de départ et de retour de vacances. Vous pouvez faire transférer votre ligne vers votre portable ou le numéro d'un proche.

Si une présence, un véhicule ou un comportement vous semble suspect Composez rapidement le 17 et donnez un maximum de renseignements

Dans le cadre de l'opération "Tranquillité Vacances" organisée lors des vacances scolaires, il vous est possible de signaler votre absence à la brigade de gendarmerie la plus proche.

Les militaires concernés programmeront des patrouilles pour surveiller votre domicile.

